Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/article30714

6 novembre 2013

Quand un salarié fait plier Areva

Interview de Michel Leclerc, ancien sous-traitant de l'usine Comurhex, parue dans la revue "Sortir du nucléaire" n°59, novembre 2013

Michel, tu es un ancien salarié de la Comurhex, peux-tu m'en dire plus sur tes années passées dans l'installation ?

J'ai travaillé pour l'entreprise SERCI, sous-traitant de la Comurhex, de 1980 à 1984, d'abord intérimaire jusqu'en 1982 puis en CDI. Mon travail en tant que mécanicien industriel consistait à réparer les fours, les convoyeurs, les pompes et compresseurs, démonter et remplacer la tuyauterie, souder, ainsi qu'à entretenir et réparer du matériel roulant.

Dans cette usine, la radioactivité est partout présente. La Comurhex a traité de l'uranium déjà utilisé en centrale nucléaire jusqu'en 1983.

Nous avions un suivi médical spécifique : analyses d'urine tous les 15 jours (en arrivant le lundi matin), analyses de sang tous les six mois avec visite médicale.

Tu as ensuite contracté une maladie. Peux-tu m'en dire un peu plus ?

En 1983, j'ai commencé à me sentir fatigué, en octobre, épuisé physiquement, j'ai demandé à mon médecin de me faire hospitaliser pour un bilan ; les médecins ne trouvent rien. Je reprends le travail et en février 1984, toujours affaibli, je consulte au CHU de Montpellier (service maladies du sang, car mes globules blancs étaient augmentés) ; les médecins ne trouvent toujours rien ! Je reprends le travail à la Comurhex, puis pour des raisons familiales je quitte cet emploi en juin 1984. Suit une période de très grande fatigue, toujours incomprise par les médecins. En 1991, suite à une intervention bénigne, la fatigue s'accroît encore de manière inexpliquée. J'insiste pour avoir un bilan de santé complet et là, on me diagnostique une leucémie myéloïde chronique. J'ai 40 ans, je suis effondré. Les médecins font alors le lien entre la maladie et mon emploi au contact de l'uranium. Je demande alors une prise en charge en maladie professionnelle au tableau 6 (spécifique à l'uranium), qui est reconnue le 28 avril 1992.

Commence alors un long combat, n'est-ce pas ?

Il me faut alors tout combattre en même temps : la maladie, les demandes administratives... Fin 1992, le médecin du travail de la Comurhex me dit qu'en avril 1983 mes analyses d'urine montrent un dépassement dans le dosage d'uranium, mais que ce n'est pas grave. J'apprendrai plus tard, en récupérant mon dossier médical de manière romanesque, qu'en fait il y a eu plusieurs dépassements et que celui d'avril 1983 est très élevé puisqu'il chiffre à 330 microgrammes d'uranium par litre d'urine, soit 10 fois la dose normale. On ne m'en a pas informé à l'époque, et il n'y a plus de résultats d'analyse de sang dans mon dossier médical depuis cette date !

En novembre 1993 une greffe de moelle osseuse me sauve la vie. Je mettrai plusieurs années à m'en remettre et garde une santé fragile.

En 1995, je commence le combat juridique au TASS (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale) qui me donne raison en 1999 mais me renvoie au TGI (Tribunal de grande instance) pour l'indemnisation, TGI que je saisis en 2000.

Et c'est là que commence le bras de fer avec Areva ?

En 2006, après plusieurs renvois, lors d'une expertise, une visite décidée par l'expert doit se passer dans l'usine Comurhex ; je fais appel à Bruno Chareyron de la CRIIRAD. Il m'accompagnera à cette réunion d'expertise, l'expert nommé par le tribunal étant d'accord. Nous passons le poste de garde mais le directeur de l'usine lui interdit l'entrée. J'y vais donc seul et me retrouve isolé face à une trentaine de personnes de la Comurhex. Cela se passe très mal, je ne peux pas m'exprimer et ne suis pas écouté.

Nouvelle audience au TGI de Narbonne en mars 2009, là je reçois un soutien important de militants dont la Confédération Paysanne, les Écologistes de la Narbonnaise, Europe Écologie, Greenpeace, Pais Nostre, le Réseau "Sortir du nucléaire", les Verts, la CRIIRAD.

Suite à cette audience, nous obtenons l'annulation de l'expertise de 2006 et un nouvel expert de l'hôpital Nord de Marseille est nommé.

Malgré toutes ces difficultés, tu n'as pas renoncé et la Comurhex a été condamnée en première instance. Où en est le dossier aujourd'hui ?

Nouvelle audience au TGI mi-mars 2012, verdict rendu le 15 juin 2012 : le tribunal me donne raison, la justice reconnaît que j'ai été irradié par la Comurhex. Dans son jugement, le Tribunal de grande instance de Narbonne "déclare la Comurhex entièrement responsable de la leucémie myéloïde chronique" m'ayant affecté. Les juges estiment en effet que "des microparticules d'uranium ont pénétré dans l'organisme par inhalation, absorption digestive et/ou sous forme soluble par passage cutané". Plus encore, ils affirment que "l'exposition aux radiations ionisantes est le facteur exclusif ayant provoqué la maladie".

Depuis, la Comurhex a fait appel devant la cour de Montpellier. Il m'a fallu prendre un avoué et un médecin-expert car le tribunal a nommé un expert pour évaluer les préjudices subis pour être indemnisé.

Avec le recul, quelles conclusions peux-tu tirer de ces années de luttes ?

Je ne suis pas la seule victime de la Comurhex, j'en ai rencontré plusieurs, le dernier en 2012, un gardien. Les syndicats ne nous aident pas, cela est fort regrettable ; certaines victimes ne veulent pas me rencontrer et restent malades seules dans leur coin.

Pendant ces années de lutte, j'ai eu le soutien de personnes sincères et formidables, je ne les cite pas mais elles se reconnaîtront.

As-tu quelque chose à ajouter ?

C’est dur de se battre pendant tout ce temps (30 ans), il faut être téméraire, tenace et ne rien lâcher, jamais.

Mais tu as gagné, ou presque… Preuve qu’en luttant on peut obtenir des victoires, mais en effet il ne faut rien lâcher. Merci Michel pour ce témoignage et porte-toi bien !

Propos recueillis par Laura Hameaux